



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022

Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire

Présents : Christophe ROGER, Marie-Claude MILLET, Dominique THELINGE, Josy LAUR, Marjorie AUSSENAC, Annie BENECH, Nadine BOFFETTI, Bruno DAVID, Jacques FROMENT, Elisabeth LOBO, Lionel NICAUD, Elsa SOARES, Frédéric SOUSA, Nathalie WOMACK, Julien ZANY.

Absents avec procuration : Christophe SOUDE (procuration à Christophe ROGER)

Absents :

Quorum : 11 Membres présents : 16

Secrétaires de séance : Christophe ROGER et Bénédicte LÉVIGNAT

ORDRE DU JOUR

- 1 Installation des nouveaux Conseillers Municipaux suite à trois démissions
- 2 Admission en non-valeur : Commune – Logements Sociaux
- 3 Décision Modificative budgétaire
- 4 Remise sur les charges locatives : logements sociaux 7 avenue du Colonel Pardes
- 5 Achat terrain à la famille MARATUECH
- 6 Présentation phase APD Projet Cinéma
- 7 Subventions exceptionnelles : association des commerçants – Ensemble pour Prayssac
- 8 Désignation du correspondant incendie et secours (Décret du 29 juillet 2022)
- 9 Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20H30

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 août 2022

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 30 août 2022. S'il y a des observations ou des remarques, elles doivent être annotées. Aucune observation ni remarque n'étant formulée, le PV est approuvé (Pour : 16)

1. Installation des nouveaux Conseillers Municipaux suite à trois démissions

Mme le Maire informe le conseil que Monsieur Henri ANTUNES, Madame Pascaline BACQUET et Monsieur Julien CLEMENT élus sur la liste « Une Ambition pour PRAYSSAC », ont présenté par courrier en date du 23 septembre 2022, reçu en mairie le 26 septembre 2022 leurs démissions de mandat de conseillers municipaux. Elle donne lecture du courrier, identique pour les trois démissionnaires. Elle précise que Madame la Préfète du Lot a été informée de ces démissions en application de l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle explique que, conformément aux règles édictées à l'article L270 du code électoral « la démission d'un conseiller municipal a, dès lors qu'elle est définitive, pour effet de conférer immédiatement et automatiquement la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste ».

En conséquence de quoi, au vu de leur position sur la liste « Une Ambition pour Prayssac », Mme Florence DELHUMEAU (UNTZ), M Simon BUSSE et Mme Nadine BOFFETTI sont donc appelés à remplacer M. Henri ANTUNES, Pascaline BACQUET et Julien CLEMENT au sein du conseil municipal.

Or, Mme Florence DELHUMEAU (UNTZ) et M Simon BUSSE ont fait savoir par courrier en date du 3 octobre 2022, reçu en mairie le 4 octobre 2022 pour la première et par courrier en date du 6 octobre 2022, reçu en mairie le 6 octobre 2022 pour le second qu'ils ne souhaitent pas prendre le poste de conseiller municipal.

Mme Nadine BOFFETTI est donc appelée à remplacer M. Henri ANTUNES au sein du conseil municipal. En conséquence, compte tenu des résultats des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020 et conformément à l'article L270 du code électoral, Mme Nadine BOFFETTI est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le tableau du conseil municipal sera mis à jour et Mme la Préfète sera informée de cette modification.

Madame le Maire ajoute que les candidats suivants sur la liste « Une Ambition pour Prayssac », à savoir Monsieur Jean-François PRUNET et Madame Delphine MANGAS, appelés à remplacer respectivement Madame Pascaline BACOUET et Monsieur Julien CLEMENT, seront informés au plus tôt et convoqués au prochain Conseil Municipal.

Ceci étant dit, le conseil municipal prend acte de l'installation de Mme Nadine BOFFETTI en qualité de conseillère municipale.

Madame Nadine BOFFETTI informe l'Assemblée, que compte-tenu des circonstances imprévues et précipitées de son installation comme membre du Conseil Municipal, et n'ayant à ce jour aucune connaissance des sujets présentés à l'ordre du jour, elle ne prendra pas part aux votes pour ce premier Conseil Municipal. Madame le Maire lui propose de lui faire parvenir l'ensemble des comptes rendus des Conseils de l'année 2022.

2. Admission en non-valeur : Budgets Commune – logements Sociaux

Madame le Maire explique aux membres du Conseil que certains titres de recette, émis à l'encontre des usagers de la cantine, de la garderie mais aussi de nos locataires, restent à ce jour impayés. Malgré toutes les relances et tous les recours utilisés par le comptable public et la mairie, ces créances restent irrécouvrables. Il convient donc de les admettre en non-valeur afin de les faire disparaître de la comptabilité. Ces dettes ne sont, cependant pas liquidées, elles restent dues. Le créancier peut à tout moment en effectuer le paiement si sa situation le lui permet à nouveau.

Fabienne SIGAUD propose donc au Conseil d'admettre en non-valeur les recettes suivantes :

- Budget commune : 3 790.60 € (cantine – garderie)
- Budget logements sociaux : 474.06 € (loyer – taxe ordures ménagères)

Vote : Pour à l'unanimité des voix

3. Décision Modificative

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée de la révision des prix concernant le chantier de la place Dutours due notamment à l'augmentation des matières premières, mais aussi à un avenant concernant des réseaux qui n'avaient pas été prévus au départ. Elle propose donc au Conseil d'autoriser la Décision Modificative suivante en section d'investissement du budget commune :

- Opération 150 – Place Dutours, dépenses – article 2315 : + 5 000€
- Dépenses imprévues, dépenses – article 020 : - 5 000€

Vote : Pour à l'unanimité des voix

4. Remise sur les charges locatives

Dominique THELINGE, adjoint au Maire, rappelle à l'Assemblée la délibération du 9 mars 2022 validant la répartition des charges locatives des logements sociaux situés 7 avenue du Colonel Pardes, suite aux travaux de rénovation énergétique réalisés. Cependant, au vu de l'augmentation fulgurante des matières premières et notamment les granulés qui alimentent la chaudière à pellets, des petits revenus de nos locataires et de la diminution globale du pouvoir d'achat, il propose d'accorder une remise exceptionnelle, pour la saison hivernale allant du 1^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023, de 20% sur le montant total des charges calculées.

De plus, concernant les charges variables, il propose de diminuer la part des frais communs chauffage correspondant au montant de la part variable de la consommation totale répartie au tantième (relevé des compteurs thermiques de chaque logement) de 30% à 20%. Ceci afin de facturer plus progressivement les charges des locataires du 1^{er} étage, qui jusqu'à présent bénéficiaient de la chaleur des logements du rez-de-chaussée, et n'avaient pratiquement aucun frais de chauffage.

Il précise que ces modifications sont le résultat de discussions avec les locataires.

Madame le Maire demande au Conseil de procéder au vote.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

5. Achat d'un terrain à la famille MARATUECH

Fabienne SIGAUD présente au Conseil la proposition d'achat d'un terrain situé 19 route du Théron, en zone Ub du Plu d'une surface de 7 194 m² appartenant à l'indivision Maratuech. Considérant l'emplacement de cette parcelle, proche des écoles et du centre bourg, considérant aussi que la commune souhaite pouvoir créer ou accompagner à la création de lots notamment pour des primo accédants, essentiellement des jeunes et des familles, il semble opportun de proposer cette acquisition au Conseil Municipal.

Elle précise que ce terrain à urbaniser est propice à la réalisation d'un beau projet intergénérationnel, puisqu'en parallèle sur l'autre moitié, un projet visant plutôt les seniors serait envisagé par un acquéreur privé. De plus la partie boisée permettrait l'aménagement d'un parc pour le rendre plus attractif. Le but étant de proposer des prix abordables aux jeunes ménages ainsi qu'un lieu de vie agréable et sécurisé. Elle ajoute qu'elle ne sait pas quand ce projet sera réalisable puisqu'il faut tout d'abord trouver les financements, mais qu'il serait dommage de passer à côté de cette opportunité, la Commune ne possédant pas, à ce jour, de terrain urbanisable.

Elle précise également qu'après concertation avec les propriétaires, l'achat se ferait en lien avec une procédure PUP (Projet Urbain Partenarial). Elle laisse la parole à Christophe ROGER son adjoint pour plus d'explications. Celui-ci explique qu'il s'agit d'un partenariat entre la Commune qui porte l'investissement (amener les réseaux et la voirie sur tous les lots), et les propriétaires. Par la suite, les frais seront répartis au prorata du m² sur le prix des lots qui seront vendus.

En effet, aménager une surface importante en réseaux et en voirie, représente un gros investissement mais aussi des démarches administratives lourdes que l'indivision ne souhaitait pas porter. De plus, cela permet à la Commune d'acquérir ce terrain urbanisable en plein centre de Prayssac à un prix raisonnable, puisque les propriétaires le propose à 18 €/m².

Après un échange avec les élus sur cet achat et sur ce projet, Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

6. Présentation phase ADP Projet Cinéma

Ce point a été abordé après l'ordre du jour N°8

7. Subventions exceptionnelles

Christophe ROGER présente la demande de subvention exceptionnelle de l'association des commerçants « Tous pour Prayssac » en lien avec l'opération « semaine du commerce de proximité » qui a commencé dès mercredi avec les portes ouvertes au cinéma et aujourd'hui avec le Forum des métiers à l'espace Maurice Faure et au complexe sportif de Prayssac. Cette action se poursuit samedi avec une journée particulière dédiée aux commerces et à l'artisanat de proximité. Cette journée s'articulera autour d'une chasse au trésor menant les participants de commerce en commerce, elle sera animée par un musicien et diverses animations (Tombola, lecture, dégustation...) et initiations (poterie, cannage...) seront proposées. Dans le cadre de cette journée et des frais qu'elle occasionne, l'association des commerçants sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€.

A propos du forum des Métiers, Fabienne SIGAUD rapporte le succès recueilli par cette initiative, tant pour les scolaires, 6 collèges et trois lycées se sont déplacés, que pour les demandeurs d'emploi qui ont pu rentrer directement en contact avec les entreprises locales en recrutement. D'autant plus que Pôle Emploi, en tant que partenaire, avait déplacé les rendez-vous des allocataires du secteur sur le site du forum. Elle relève la présence de 55 exposants : artisans, viticulteurs, entreprises, ainsi que de la Région et du Département. Chacun étant satisfait de cette matinée d'échanges. Dans le cadre de cette semaine d'autres animations se sont déroulées à Puy l'Evêque et à Luzech.

Ceci étant dit, Madame le Maire demande au Conseil de procéder au vote.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

La demande de subvention exceptionnelle sollicitée par l'association Ensemble pour Prayssac, concerne le projet du marché de Noël des 9, 10 et 11 décembre. Christophe ROGER propose de la reporter lors d'un prochain Conseil. En effet, après réflexion, la participation de la Commune pourrait s'envisager par la prise en charge de la communication en lieu et place de la subvention. Une réunion est programmée lundi 10 octobre avec les membres de l'association au cours de laquelle cette proposition sera abordée et discutée.

8. Désignation du correspondant incendie et secours

Mme le Maire fait part aux membres de l'assemblée de la Loi « MATRAS » du 25 novembre 2021 qui vise à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels. Elle donne obligation de créer la fonction de conseiller municipal "correspondant incendie et secours" dans chaque commune ne disposant pas d'adjoint ou de conseiller chargé des questions de sécurité civile. Ceci étant le cas de la commune de Prayssac, un correspondant Incendie et Secours doit être nommé avant le 01.11.2022. Ce dernier sera l'interlocuteur privilégié du SDIS dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour mission l'information et la sensibilisation du Conseil Municipal et des habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile et participera à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Considérant que son adjoint, Dominique THELINGE, exerce déjà la plupart de ces missions, Madame le Maire, propose de lui attribuer cette fonction. Cependant, au préalable, elle demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidatures. Sans autre volontaire, elle demande au Conseil de se prononcer.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

Présentation phase APD Projet Cinéma

Madame le Maire présente l'état d'avancement du projet « Rénovation et agrandissement du cinéma Louis Malle » qui se trouve en phase APD (Avant-Projet Définitif). A l'aide d'un diaporama elle présente les plans détaillés ainsi que les illustrations numériques du projet. Elle commence par le parvis du cinéma qui sera entièrement revu, végétalisé avec une partie paysagère très prégnante. Agrandissement de l'accueil avec l'emplacement du comptoir et de rangements, un espace détente permettant discussion et débat, une partie comprenant des distributeurs de confiseries et de boissons. La façade sera réalisée en pierre et reprendra la thématique des arcades de la Mairie. L'objectif étant qu'elle soit visible de la RD 811. Des améliorations seront apportées à la salle actuelle (salle N°1), notamment en termes d'accessibilité, pour cela des sièges seront supprimés, permettant la mise en place d'espaces réservés aux personnes à mobilité réduite. Ramenant ainsi le nombre de places à 250. La loge jouxtant la scène sera entièrement réaménagée (toilettes douches...) son accès se fera grâce à une rampe. En effet cette salle N°1, en dehors des séances de cinéma, pourra également accueillir d'autres représentations à l'occasion d'événements organisés sur la Commune (concerts, théâtre...). A cette fin le fronton de la scène sera complètement refait. Un nouvel écran sera mis en place, le son réactualisé. Sur le plan énergétique, un nouveau système de chauffage sera installé.

Une deuxième salle de projection sera construite. L'accès à la salle N°2 s'effectuera de l'accueil par une galerie entièrement vitrée. Celle-ci sera aménagée de façon à pouvoir accueillir des expositions, des ateliers éducatifs sur le cinéma, proposés aux enfants. Elle abritera également les toilettes, qui auront été supprimés dans la salle N°1.

La salle N°2, plus petite, 80 places, sera équipée d'un écran laser et d'un son de très haute qualité. Pour parfaire ce projet de rénovation et modernisation du cinéma, la municipalité a souhaité la réalisation d'un cinéma de plein air. Ce dernier sera situé face à la galerie vitrée de laquelle seront projetés les films. Afin de protéger les riverains, un mur anti-bruit sera érigé. Tout cet espace extérieur sera végétalisé, fermé et sécurisé, mais il restera, malgré tout, un lieu ouvert au public en dehors des séances de cinéma et accessible aux associations et aux écoles.

La présentation achevée, Fabienne SIGAUD annonce au Conseil, que selon le calendrier estimé, le début des travaux pourrait s'effectuer dès le mois de février 2023. Pour limiter au maximum la fermeture du cinéma, les travaux débiteront par la salle N°2, ce qui permettra de continuer à projeter dans la salle N°1 et inversement. Malgré tout, la fermeture du cinéma est estimée à environ 3 mois. Pendant ce laps de temps, comme le cinéma sera équipé d'un projecteur portable, la municipalité souhaiterait, en accord avec la Communauté de Communes, organiser des séances dans la salle « La scène d'Anglars » (anciennement espace APIA). Elle informe également l'Assemblée que par rapport à l'estimation initiale, le montant des travaux prévisionnel augmente de 150 000 € supplémentaires (coût des matières premières). En conséquence la commune va élargir ses recherches de financement, notamment auprès du Fond Européen (LEADER) et du Département. Elle ajoute que les gérants du cinéma, de leur côté, investissent 200 000 €. Ils financent tout ce qui est exploitation, à savoir écrans, sons et projecteurs.

Elle précise que la municipalité souhaite faire appel à un artiste local pour la réalisation des luminaires et du mobilier.

En conclusion, le projet va se finaliser et sera présenté très prochainement en commission.

(Documents graphiques en pièces jointes)

Sans autre question, Madame le Maire propose de passer aux questions diverses.

9. Questions diverses

Madame le Maire donne les informations suivantes :

- Départ de notre bibliothécaire ; une nouvelle animatrice vient d'être recrutée. Elle a pris ses fonctions le 4 octobre dernier, elle sera accompagnée pendant une période de transition par l'animatrice actuelle.
- Concernant le jardin pédagogique, en attendant que la vente soit actée chez le notaire, une convention tripartite va être signée entre la Commune, l'association Folioles et Monsieur SALIVES, afin de pouvoir débiter les travaux. De plus, comme évoqué lors du dernier Conseil, l'association « arbres et paysages 46 » donne et implante sur le terrain une trentaine d'arbres fruitiers endémiques races anciennes dans le courant de l'automne.
- Concernant le sentier pédagogique envisagé au Balat Grand, une consultation pour les travaux a été lancée, mais malheureusement aucune réponse n'est encore parvenue.
- La Commune de Prayssac sera la seule du Lot à bénéficier du label « station pêche », après trois ans de travail, en collaboration étroite avec l'association de pêche de Prayssac, dont l'investissement des bénévoles est remarquable. Le village de vacances « Les bois de Prayssac » a également le label pêche. Cette reconnaissance nationale est un atout majeur au niveau touristique.
- Suite au passage du jury régional pour le maintien du label 3 fleurs, Madame le Maire remercie chaleureusement tous les agents investis dans ces réalisations et dans l'entretien de la Commune. La visite s'est très bien déroulée et nous en attendons le résultat.
- Le diagnostic de l'aménagement de la RD 811 avance ; la prochaine étape sera la présentation d'un avant-projet. L'étude de ce projet pourrait prendre un peu de retard puisqu'il faut travailler dans ce contexte de hausse des prix délicate à prendre en compte.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres questions diverses ou informations :

- Julien ZANY demande si, à l'exemple d'autres villes, Prayssac pourrait revoir à la baisse les tranches de l'éclairage public et inciter les enseignes qui ne respectent pas la réglementation et laisse leurs devantures allumées la nuit ? Sur ce dernier point, Madame le Maire lui répond qu'effectivement la mairie peut réaliser une campagne d'information et de sensibilisation. S'agissant de l'éclairage public, Dominique THELINGE lui répond qu'à l'occasion de la mise à jour des programmes au moment de la fête de Prayssac, les horaires avait été décalés de 5h30 à 6h00 en raison de l'horaire du premier bus à 6h24 au lieu de 5h45. Or, il a reçu plusieurs appels, notamment du corps infirmier pour qui ce nouvel horaire compliquait les visites à domicile, d'où le choix de revenir à 5h30. En revanche, concernant les horaires du soir, il peut être envisagé, hors centre bourg, de le diminuer encore. Christophe ROGER tient à souligner, cependant, que la Commune de Prayssac a restreint l'éclairage public dès 2015 et a procédé par la même occasion au changement des anciens éclairages énergivores. Dominique THELINGE précise qu'en éteignant la nuit la commune fait une économie d'environ 15 000 € par an. Néanmoins, Christophe ROGER précise que pour la même consommation, et en raison de la forte augmentation des prix de l'électricité, au 15 septembre la commune a déjà payé 15 000 € de plus par rapport au budget habituel.
- Josy LAUR annonce que pour une première année, la marche organisée par la maison de santé et la commune à l'occasion d'octobre rose a été une grande et belle réussite, 360 participants. Elle remercie l'association Randolmen qui a choisi et balisé le parcours, ainsi que les grandes surfaces qui ont fourni le ravitaillement. Elle précise que l'urne, pour les dons à la Ligue contre le cancer, reste à disposition à la maison de santé jusqu'à la fin du mois.
- Marie-Claude MILLET annonce l'enregistrement de l'émission de radio « le jeu des 1 000 € » sur France Inter à Prayssac, le 07 novembre prochain.

- Exposition des œuvres de Jean-Jacques MARAIS samedi 8 octobre à l'Espace Santa Maria.

Sans autre question,

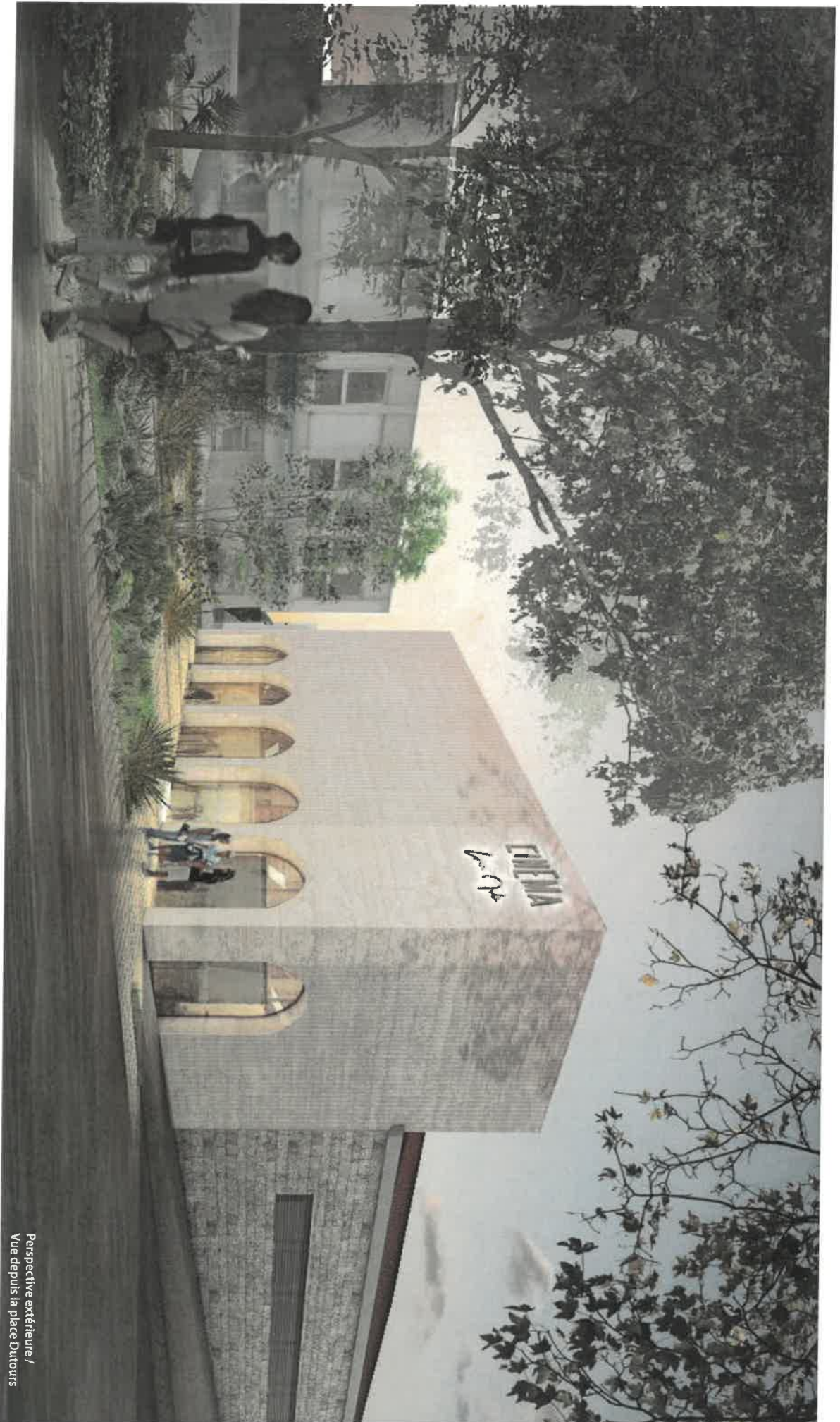
La séance est levée à 22h10.

Approbation du compte-rendu en séance du Conseil Municipal du 2022 :


SIGNATURES

Madame le Maire
Fabienne SIGAUD

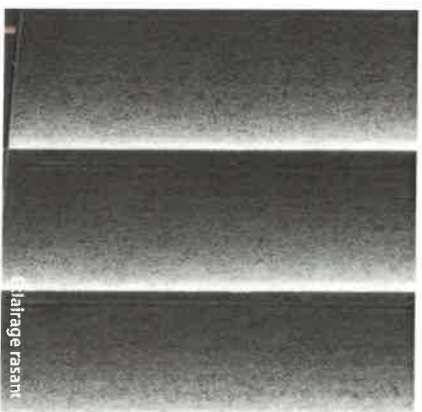
Secrétaire de séance
Christophe ROGER




Perspective extérieure /
Vue depuis la place Dutours

 <p>Mairie de Prayssac 1 Boulevard de la Paix 46220 / Prayssac</p>	<p>maître d'ouvrage</p>	<p>JM NASTORG Architecte 64, rue de vaugirard 75006 / Paris</p>	<p>maître d'oeuvre</p>	<p>ATELIER ARA 19, rue Pétrichaud Beaurepaire 87000 / Limoges</p>	<p>Architecte associé</p>	<p>INTECH 10, rue des Feuillants 87000 / Limoges</p>	<p>bureau d'étude TCE</p>	<p>DELOMENIE 12, Rue Robert SCHUMAN 87170 / Isle</p>	<p>bureau d'étude ECO</p>	<p>ORFEA 22 rue Atlantis – Parc d'Estér 87069 / Limoges</p>	<p>bureau d'étude acoustique</p>	<p>projet</p>	<p>Cinéma Louis Maille Place Dutours 46220 / Prayssac</p>	<p>description</p>	<p>Phase APD Perspective Projet</p>	<p>échelle</p>	<p>-</p>
--	-------------------------	--	------------------------	--	---------------------------	---	---------------------------	---	---------------------------	--	----------------------------------	---------------	--	--------------------	---	----------------	----------

Salle N.º 2



Fauteuil type Melles / Musfidan

 Mairie de Prayssac 1 Boulevard de la Paix 46220 / Prayssac	maitre d'ouvrage	JM NASTORG Architecte 64, rue de vaugrard 75006 / Paris	maitre d'oeuvre	ATELIER ARA 19, rue Pénfolaud Beaupréat 87000 / Limoges	Architecte associé	INTECH 10, rue des Feuillants 87000 / Limoges	bureau d'étude TCE	DELOMENNIE 12, Rue Robert SCHUMAN 87170 / Isle	bureau d'étude ECO	ORFEA 22 rue Atlantis – Parc d'Estér 87069 / Limoges	bureau d'étude acoustique	projet	Cinéma Louis Malle Place Dutours 46220 / Prayssac	description	Phase APD Référence matérialité Projet	échelle	-
---	------------------	---	-----------------	--	--------------------	---	--------------------	--	--------------------	--	---------------------------	--------	---	-------------	--	---------	---